



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°22/07/2025 RELATIF A L'ANALYSE CRITIQUE DE L'ACCORD RDC-RWANDA SIGNE A WASHINGTON, UN ACCORD FRAGILE SANS MEMOIRE NI JUSTICE

Kinshasa, le 4 juillet 2025. La Nouvelle Société Civile Congolaise (NSCC), fidèle à son engagement en faveur de la paix, de la justice et de la dignité humaine, exprime ses préoccupations majeures quant à l'accord signé récemment à Washington entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda, sous l'égide des États-Unis. Cet accord, présenté comme un pas vers la stabilisation de l'Est de la RDC, soulève de sérieuses interrogations sur sa sincérité, sa légitimité, son efficacité et surtout, son silence assourdissant sur les victimes des crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'atteintes graves aux droits humains perpétrés depuis des décennies dans la région.

Points forts de l'accord

1. Volonté affichée de coopération bilatérale en matière de sécurité, à travers un mécanisme conjoint de coordination.
2. Flexibilité dans l'application et possibilité d'adaptation de l'accord par consentement mutuel.
3. Cadre de suivi institutionnel envisagé, même si ses contours restent flous.

Points faibles majeurs

1. Absence totale de mécanisme de justice transitionnelle : aucune mention de poursuite judiciaire, ni de réparation en faveur des millions de victimes congolaises.
2. Exclusion de la société civile et des survivants dans la négociation et la mise en œuvre de l'accord : une paix sans les peuples concernés est une paix sans racine.
3. Flou juridique et institutionnel : composition des comités, mécanismes de reddition des comptes, et garanties d'impartialité non précisés.
4. Aucune sanction prévue en cas de non-respect ou de violation par l'une des parties.
5. Pas de ratification parlementaire : l'accord échappe au contrôle démocratique, mettant en péril sa légitimité interne.

Nos exigences et recommandations

1. Justice d'abord

L'Accord ne peut éluder la question de la vérité et de la justice. Il est impératif que les responsabilités soient établies. Nous appelons à la mise en place d'un Tribunal pénal international pour la RDC.

2. Réparation pour les victimes

L'accord doit être amendé pour inclure un fonds de compensation et de reconstruction, financé par les États signataires et partenaires impliqués.

3. Inclusion effective de la société civile et des communautés locales

Toute mise en œuvre doit impérativement associer les OSC congolaises, les leaders communautaires, les représentants des femmes et des jeunes, ainsi que les survivants des atrocités.

4. Contrôle parlementaire et transparence

Nous demandons que l'accord soit soumis à un débat public et à une ratification par l'Assemblée nationale, gage de transparence démocratique.

5. Surveillance internationale indépendante

Il faut impliquer des instances régionales et internationales indépendantes pour le suivi, la médiation et l'évaluation périodique des engagements.

La paix durable ne peut être bâtie sur le déni, le silence des victimes et l'exclusion des forces vives du pays. Cet accord, dans sa forme actuelle, n'est ni juste ni inclusif. Il risque de perpétuer les causes profondes des conflits si les piliers de vérité, justice, réparation et participation citoyenne ne sont pas respectés. La NSCC reste mobilisée, avec l'ensemble de ses partenaires, pour défendre une paix digne, équitable et pérenne pour le peuple congolais. Pour la justice, la mémoire et la dignité, nous ne nous tairons pas.

Pour la Nouvelle Société Civile Congolaise (NSCC)

Coordination Nationale

Téléphone +243999999519 - +243999914958

Email : nouvellesocietecivile@gmail.com,

Kinshasa RDC